

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Loi sur les instruments dérivés
(chapitre I-14.01, a. 175, 1^{er} al., par. 1^o)

1. L'article 11.1 du Règlement sur les instruments dérivés (chapitre I-14.01, r. 1) est modifié par le remplacement des mots « les articles 14.2 à 14.14 du Règlement 31-103 » par les mots « les articles 14.2 à 14.5 et 14.6 à 14.14 du Règlement 31-103 ».
2. Le présent règlement entre en vigueur le (indiquer ici la date d'entrée en vigueur du présent règlement).